

# UNAPEDA

## Siège administratif

21, rue de l'eau Blanche – 29 200 BREST

Tél : 0820 36 04 02 / Email : unapeda@wanadoo.fr

**Etudiants sourds et malentendants :**

**Quinze années d'intégration  
dans l'enseignement supérieur**

**VERS UNE CONTINUE  
DES SERVICES EXISTANTS**

***DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CNSA***

Mai 2005

## SOMMAIRE

LES POLES ETUDIANTS .....	4
1. LES ASSOCIATIONS ASSOCIEES.....	4
1.1. La demande de reconnaissance en tant que service existant.....	4
1.2. Présentation des associations .....	4
2. PRESENTATION HISTORIQUE DES POLES ETUDIANTS .....	5
2.1. Un contexte favorable .....	5
2.2. Une volonté d'accompagner les étudiants sourds .....	5
2.3. Quel modèle d'accompagnement mettre en place en France.....	6
2.4. La mise en oeuvre opérationnelle.....	8
3. BILAN SUR 10 ANS .....	9
3.1. Combien d'étudiants .....	9
3.2. Profil des étudiants .....	10
3.3. Ratio Filières / Etudiants (approche qualitative).....	12
3.4. Résultats aux examens .....	13
4. CARACTERISTIQUES DES POLES ETUDIANTS.....	14
4.1. Les principes fondateurs.....	14
4.2. La complexité de l'évaluation des besoins.....	15
4.3. Les moyens d'action.....	16
4.4. Un système d'aides humaines complexe.....	18
4.5. Le personnel .....	19
5. BUDGET PREVISIONNEL .....	21
5.1. DEMANDE DE BUDGET .....	21
ANNEXE.....	22

*Ce dossier a été réalisé par l'UNAPEDA et présente l'historique, le fonctionnement et les coûts des services « pôles de soutien à l'intégration des étudiants sourds ». Il porte sur l'ensemble des dispositifs au niveau national quel que soit l'organisme ou l'association gestionnaire. Il vient à l'appui de la demande formulée auprès de la CNSA d'inscrire comme un objectif national prioritaire la continuité des services en direction des étudiants sourds et de réserver à cet effet une enveloppe de trois millions d'euros.*

# LES POLES ETUDIANTS

## 1. LES ASSOCIATIONS ASSOCIEES

### 1.1. La demande de reconnaissance en tant que service existant

Les associations qui se sont associées pour rédiger ce dossier sont des associations qui gèrent déjà depuis plusieurs années des Pôles Etudiants. Elles engagent dès à présent les démarches nécessaires en région pour se mettre en conformité avec la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et ses décrets d'application.

### 1.2. Présentation des associations

AMEIS Martinique  
2,4 km route de Balata N° 45  
A 97234  
Fort de France  
Tel 05 96 60 79 00  
Fax 05 96 60 79 01  
[AMEIS2@wanadoo.fr](mailto:AMEIS2@wanadoo.fr)

ARPEDA Réunion  
21 rue Monthyon  
97400 Saint Denis  
Tel 02 62 41 16 98  
Fax 02 62 21 94 00  
[arpeda.reunion@wanadoo.fr](mailto:arpeda.reunion@wanadoo.fr)

ARIADA Haute et Basse Normandie  
16 rue des Compagnons  
14000 CAEN  
Tel 02 31 47 62 32  
Fax 02 31 47 62 38  
[ARIADA@wanadoo.fr](mailto:ARIADA@wanadoo.fr)

ARIEDA Languedoc Roussillon  
2446 avenue du Père Soulas 34090  
MONTPELLIER  
Tel 04 99 23 27 70  
Fax 04 99 23 27 79  
[contact@arieda.asso.fr](mailto:contact@arieda.asso.fr)

ARIS Ile de France  
90Rue Barrault  
75013 PARIS  
Tel 01 43 13 15 90  
Fax 01 45 65 13 40  
[arisfrance@wanadoo.fr](mailto:arisfrance@wanadoo.fr)

URAPEDA Bretagne  
31 bd du Portugal  
35000 RENNES  
Tél 02-99-51-91-41  
Fax 02-99-51-03-88.  
[urapeda.bretagne@wanadoo.fr](mailto:urapeda.bretagne@wanadoo.fr)

URAPEDA PAYS DE LOIRE  
58 bd Victor Hugo  
44200 NANTES  
Tél 02 40 12 49 27  
Fax 02 40 12 49 44  
[urapeda.fortun@wanadoo.fr](mailto:urapeda.fortun@wanadoo.fr)

URAPEDA Picardie Champagne Ardennes  
Village oasis Dury  
17 allée de la Pépinière  
80044 AMIENS  
Tel 03 22 33 22 99  
Fax 03 22 33 22 98  
[hequet.urapeda@wanadoo.fr](mailto:hequet.urapeda@wanadoo.fr)

## **2. PRESENTATION HISTORIQUE DES POLES ETUDIANTS**

### **2.1. Un contexte favorable**

Dans le cadre de la dynamique impulsée par l'État pour la refonte des annexes 24 Quater (réforme des textes régissant le système Français d'éducation des sourds - textes parus entre le 6 mars 1986 et le 11-9 avril 1988 - publiés dans le BO du Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi N° 88-17 bis « Enfants sourds, enfants aveugles. Pour une prise en charge qualitative du handicap »), un ensemble de chantiers ont été engagés, avec une forte mobilisation des acteurs de la surdité, dont les associations représentatives des parents et des personnes sourdes.

### **2.2. Une volonté d'accompagner les étudiants sourds**

La volonté d'accompagner les étudiants sourds dans les enseignements supérieurs trouvait son origine dans un double constat réalisé à cette époque : d'une part un nombre de bacheliers extrêmement faible et d'autre part pour ceux-là un parcours post-bac encore plus difficile. C'était une situation humainement inacceptable pour les étudiants sourds.

En 1988, seule une infime minorité des déficients auditifs (sourds sévères et profonds) accédaient au baccalauréat et aux enseignements supérieurs. Ces étudiants étaient soit originaires d'établissements tels que le cours Morvan à Paris (établissement en contrat avec l'Éducation Nationale), soit issus d'une sorte de préceptorat familial, et très rarement des établissements spécialisés publics ou privés. Le nombre de bacheliers sur une classe d'âge de 750 sourds en France était estimé à 50, soit 6.7 %. Au delà du Bac, aucun soutien n'était apporté dans les enseignements supérieurs, et les familles, autant que les professionnels des établissements spécialisés rencontraient leurs limites de compétences face au niveau de spécialisation des enseignements. Parcours du combattant pour accéder au Baccalauréat, la suite du parcours dans les enseignements supérieurs devenait encore plus difficile et aléatoire, reposant le plus souvent sur le seul volontariat de quelques enseignants sensibilisés, le bénévolat de la famille et des autres élèves. Il s'en suivait de nombreux abandons à mettre en relation avec l'inégalité des chances pour les étudiants sourds du fait de la non prise en compte de leurs besoins spécifiques d'accessibilité pour la communication en formation, et, de surcroît, lors des examens, malgré des textes déjà existants. En effet :

1. L'allongement réglementaire de la durée des études conduisant au DEUG ou au DEUST pour les étudiants handicapés était institué dès 1984 (circulaire 84.379 du 10.10.84),
2. L'aménagement des examens (tiers temps et oraux passés en écrit) dès 1985 par les circulaires 85.302 du 30.08.85 et 86.156 du 24.04.86.
3. Enfin les Présidents des universités et établissements d'enseignement étaient invités par les circulaires du 16.11.81 et du 24.08.84 à confier une mission d'information et de suivi des étudiants handicapés à un responsable du Service Commun Universitaire d'Accueil, d'Information et d'orientation des étudiants ou du Service de Scolarité. Ces textes faisaient l'amalgame entre tous les handicaps et aucune prise en compte spécifique de la surdité n'était reconnue. Cette intégration en l'état, sans accompagnement spécifique,

convenait peut-être à une élite très à l'aise en communication orale, mais ce n'était pas le cas de la très grande majorité des étudiants sourds.

**La loi du 10 juillet 1987 transformait l'obligation de procédure pour l'emploi de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 10 salariés en obligation de résultat de 6% dans les entreprises assujetties de plus de 20 salariés. Cette loi se voulait plus efficace.**

Les entreprises assujetties, et notamment les grandes entreprises, recrutant à un niveau de plus en plus élevé de formation, mettaient en avant leurs difficultés de recrutement direct de travailleurs handicapés qu'ils mettaient en relation avec le manque de travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi, et diplômés des enseignements supérieurs.

## **2.3. Quel modèle d'accompagnement mettre en place en France**

Un état de l'art sur les pratiques de soutien aux étudiants sourds en Europe et aux USA a été réalisé afin d'évaluer les modèles et le coût du soutien.

### **2.3.1. Le modèle GALLAUDET**

Fondé en 1867, Collège puis Université depuis 1986, c'est le seul établissement d'enseignement Supérieur spécialisé au monde (la plupart des 2 000 étudiants sont sourds). Il applique ses propres standards d'admission et délivre des diplômes principalement orientés vers le monde de la surdité (Éducation, Administration, Conseil). Les enseignants communiquent directement avec leurs élèves par l'intermédiaire d'un codage manuel, hybride de l'anglais et de la langue des signes américaine. Ce codage respecte, autant que faire se peut, la syntaxe de l'anglais et est accompagné de parole. C'est donc la philosophie de la communication totale qui domine ici renforcée par des aides techniques (sous-titrage, EAO, etc.). Le niveau des diplômes semble plus faible que dans l'Enseignement supérieur non spécialisé, de l'avis de nombreux universitaires de ces derniers établissements.

L'insertion professionnelle à la sortie se réalise pour 80 % des étudiants dans le milieu de la surdité, et pour 20 % seulement dans les entreprises ordinaires.

### **2.3.2. Le modèle de NORTHRIDGE**

Fondé en 1960, le Centre National de la Surdité (N.C.O.D) est installé sur le campus de l'Université d'État de Californie (C.S.U.N) à NORTHRIDGE. Il coordonne les soutiens à l'intégration de 200 étudiants sourds.

Pendant les cours qu'ils suivent avec les entendants, les sourds disposent de :

- preneurs en notes (souvent des étudiants ayant suivi une formation courte),
- d'interprètes en Langue des Signes Américaine, compétents dans les domaines où ils interviennent.

En dehors des cours, le N.C.O.D leur propose, en relation avec des « tuteurs », à la fois des enseignants et des conseillers.

L'intérêt du système est qu'il fonctionne avec des enseignants sans spécialisation en surdité, et seulement sensibilisés au rôle de l'interprète, du preneur en notes et du tuteur. Les fonctions de chacun des intervenants ont été codifiées par le N.C.O.D.

Ce modèle peut être étendu par exemple par la mise à disposition de codeurs en LPC (Langage Parlé Complété) pendant les cours afin de lever toutes les ambiguïtés de la lecture labiale grâce au codage manuel.

L'insertion professionnelle à la sortie est rigoureusement opposée à celle de GALLAUDET, soit 80 % des sourds qui trouvent un emploi en dehors du milieu de la surdité.

### 2.3.3. Le modèle de ROCHESTER

Construit en 1965 à proximité immédiate de l'Institut de technologie de ROCHESTER (R.I.T), l'Institut Technique pour Sourds (N.T.I.D) reçoit 1 300 étudiants dont 250 sont intégrés au R. I. T. avec une structure de soutien du type NORTHRIDGE.

Le N.T.I.D. offre des formations débouchant sur des emplois industriels. Ses enseignants sont souvent des professionnels, liés au monde de l'industrie, qui ont reçu une formation appropriée sur la surdité et ont acquis la compétence nécessaire pour communiquer d'une manière autonome avec leurs étudiants.

### 2.3.4. Des initiatives européennes ponctuelles

Quelques initiatives avaient été mises en oeuvre dans certains pays européens (Belgique, Espagne, Royaume Uni, Italie). Celles-ci s'inspiraient en général des modèles de NORTHRIDGE et ROCHESTER et étaient le résultat de décisions prises par des Universités isolées (Mons, Madrid, Scheffield, Manchester, Turin, Padoue). Ces réalisations intéressantes, mais d'ampleur limitée, se heurtaient à des difficultés budgétaires. Il n'y avait pas d'engagement politique gouvernemental. En se référant aux expériences en Europe et aux USA, le coût annuel de la compensation du handicap par étudiant (ingénierie comprise), était évalué à 50 KF.

Face à ce constat, les associations nationales représentatives des personnes sourdes et des parents d'enfants sourds, réunies **le 13 Septembre 1989 à Paris** (UNISDA, FNSF, BUCODES, ANPEDA, APAJH, ALPC et FNAPEDIDA) vont signer et soumettre au Gouvernement un projet visant à favoriser l'accessibilité des sourds à l'Enseignement Supérieur. Elles constatent *l'inégalité que subissent les étudiants sourds du fait d'une prise en compte insuffisante de leurs droits et besoins spécifiques*. Elles estiment que *ce projet vise à établir une réelle égalité des chances pour un public particulier. Il mettra en oeuvre des partenariats nouveaux et sera une expérience pilote transférable à d'autres publics d'étudiants présentant des besoins spécifiques. Cette dynamique ne pourra qu'être bénéfique pour l'ensemble des étudiants*.

Le projet visait à créer, dans un premier temps 5 à 7 Centres de Ressources dans autant de villes universitaires, mettant en oeuvre des moyens complémentaires et qualitativement différents et adaptés aux besoins des étudiants sourds. **Le modèle proposé s'oppose à l'idée d'un GALLAUDET français et vise une intégration pédagogique parmi les entendants, une garantie du libre choix d'orientation et de communication, et la mise à disposition des moyens d'accessibilité et de compensation du handicap nécessaires dans le cadre d'un projet individualisé** (preneurs en notes et répétiteurs, interfaces de communication, interprètes en langue des signes, codeurs en langage parlé complété, tuteurs, soutiens pédagogiques et coordinateur de centre ressources).

## **2.4. La mise en oeuvre opérationnelle**

### **2.4.1. Un maillage national progressif**

En janvier 1990, le CESENS (Centre Européen d'intégration et de préparation des Sourds à l'Enseignement Supérieur), l'Institut national des jeunes Sourds de CHAMBERY et l'Université de Savoie s'associent pour créer un dispositif expérimental multi-pôle d'accompagnements. La première expérimentation couvrira les besoins d'une quarantaine d'étudiants et sera opérationnelle dès l'année universitaire 1990-1991.

Les premiers pôles mobilisés seront le CESENS CHAMBERY, le CESENS Grand sud-ouest à BORDEAUX, le CIFAS de NANTES, l'ANPEDA nationale en Ile de France, et une association adhérente à l'ANPEDA ; l'ARIEDA à MONTPELLIER. Le premier financement sera mixte : financements privés d'entreprises et de fondations, Conseils Régionaux, Conseils Généraux et AGEFIPH.

**Parallèlement une hypothèse prévoyait l'appropriation totale par les Universités et IUT de la mise en oeuvre opérationnelle des accompagnements pour les étudiants sourds. Cette hypothèse ne s'avèrera pas réalisable tant cet accompagnement relève d'une expertise externe, et d'une mobilisation de moyens humains et matériels trop lourds en comparaison des services rendus par les relais handicaps aux étudiants présentant d'autres handicaps (essentiellement les photocopiés). Les associations conserveront donc tout leur rôle dans le projet.**

Ce mouvement a permis la mise en place d'un maillage national supporté par diverses associations. Ainsi, tout étudiant quel que soit son niveau de surdité, son type de communication, sa filière et son lieu de résidence peut bénéficier d'un dispositif d'aides humaines individualisées s'intégrant à son établissement supérieur d'accueil afin de le rendre accessible.

### **2.4.2. Des effectifs en progression constante**

Au départ de ce mouvement l'accès aux études supérieures était pratiquement impossible. En 1990 seul 39 étudiants étaient recensés (87 en 1991, 106 en 1992, 218 en 1993.....). Aujourd'hui le nombre d'étudiants effectivement suivis dans le cadre de ce dispositif s'élève à 450.

Cet accroissement quantitatif s'est accompagné d'un développement qualitatif qui se traduit par une diversification exponentielle des filières choisies par les étudiants. Il y a 15 ans seules quelques filières étaient fréquentées (comptabilité, podologie etc.).

### **2.4.3. L'implantation progressive du réseau des URAPEDA**

Les Pôles Étudiants ont été créés par les URAPEDA progressivement. Le nombre d'étudiants bénéficiaires est très différent d'une région à l'autre. Ceci est dû à un ensemble de facteurs : antériorité de la démarche de l'URAPEDA, efficacité du dispositif d'éducation des jeunes sourds, attractivité de certaines villes universitaires, attractivité de certaines formations présentes dans quelques établissements seulement en France. Cette implantation s'est accompagnée d'un travail concertation par l'organisation de réunions nationales afin mutualiser les expériences et les innovations des différents Pôles.

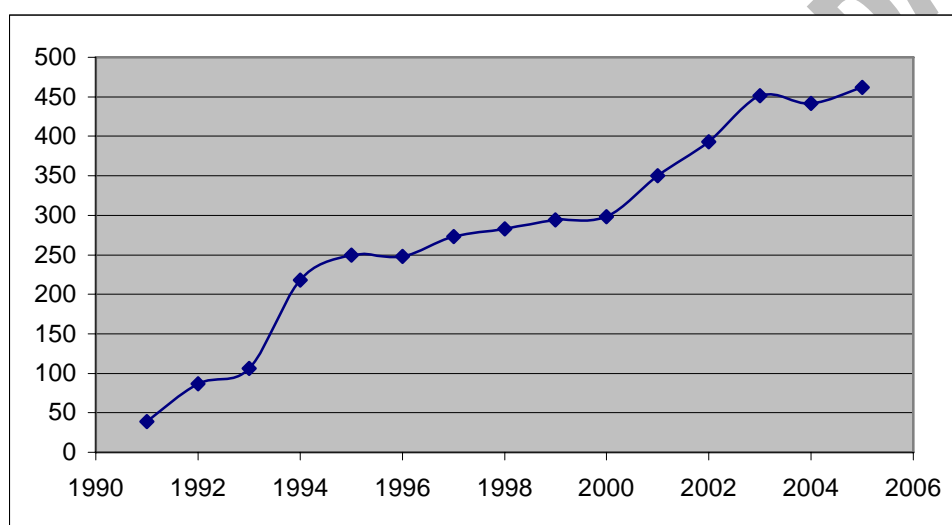


### 3. BILAN SUR 10 ANS

#### 3.1. Combien d'étudiants

##### 3.1.1. Courbe

Effectifs cumulés des étudiants sourds bénéficiant d'un dispositif par année universitaire (approche quantitative).



##### 3.1.2. Analyse

On peut considérer 4 périodes :

**De 1991 à 1996 :** on constate un taux de croissance très important (132 % en moyenne) qui s'explique par le faible effectif de départ (39 étudiants) et la montée en charge conjointe du RESEDA et du Pôle étudiants Ile de France de l'ANPEDA, et l'ouverture des premiers services portés par les URAPEDA.

**De 1996 à 1999 :** un premier effet de palier qui correspond à une couverture partielle du territoire national (environ une région sur deux).

**De 1999 à 2003 :** une nouvelle période de croissance importante qui coïncide avec la création de service d'accompagnement aux étudiants sourds dans des URAPEDA récemment régionalisés (notamment Toulouse et Marseille).

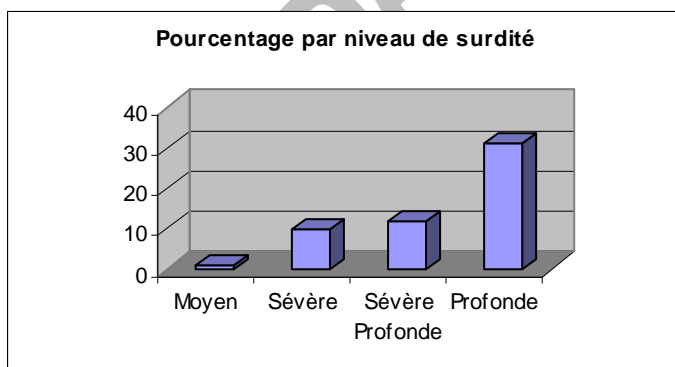
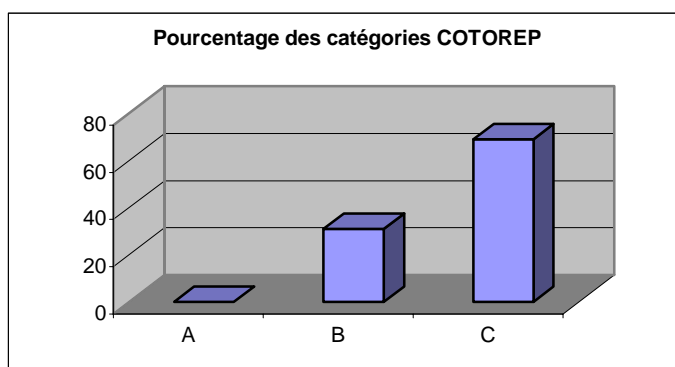
**A partir de 2003 :** un nouvel effet de palier qui correspond au fait que l'ensemble du territoire national dispose des relais locaux nécessaires pour faire face aux demandes des étudiants.

### 3.1.3. Conclusions

- On peut considérer qu'un effectif annuel de 450 correspond aux besoins actuels des étudiants sourds étant donné que, jusqu'à présent, tout bénéficiaire pouvait trouver une réponse, même partielle, quelque soit sa localisation géographique, son établissement d'accueil et la filière choisie.
- Le graphique montre les effectifs cumulés par année universitaire qui s'élève à 3 744. Le nombre d'étudiants constituant cet effectif est de 1 242. on peut donc en déduire que le temps moyen d'accompagnement est de trois ans.

## 3.2. Profil des étudiants

### 3.2.1. Courbes



### 3.2.2. Analyse

La **catégorie COTOREP** correspond à une échelle allant de A à C en fonction de l'importance croissante du handicap.

Le **niveau de surdité** a été étalonné sur une échelle à quatre degrés. D'une manière générale, la surdité moyenne caractérise une personne qui aura des difficultés à suivre une conversation dans une ambiance bruyante. La surdité sévère ne permet de suivre une

conversation qu'avec un seul interlocuteur à la fois, placé bien en face et articulant distinctement. La surdité dite sévère profonde ne permet d'accéder à la parole qu'avec un recours important à la lecture labiale et accessoirement des bénéfices partiels d'une prothèse auditive. La surdité profonde, sauf rééducation très spécifique et intensive, supprime presque toute référence auditive.

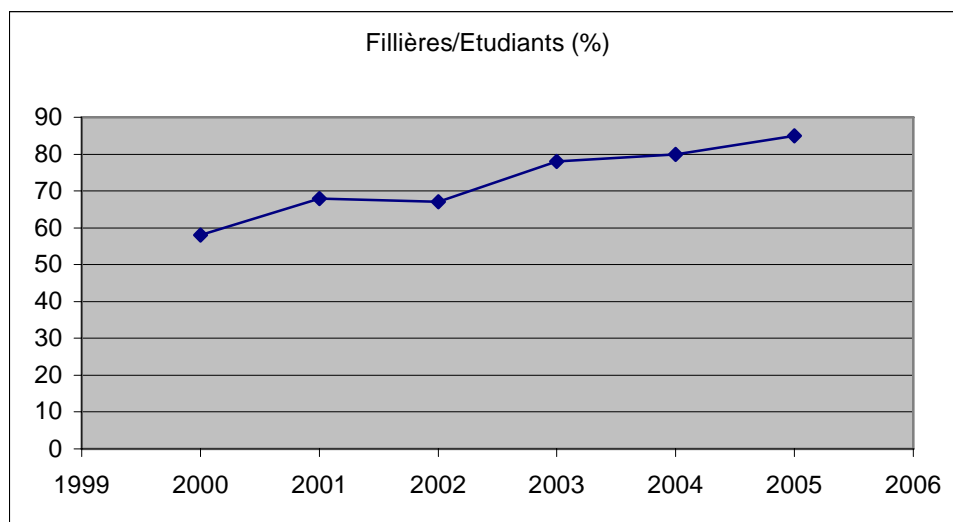
### 3.2.3. Conclusions

Quel que soit l'item concerné (catégorie COTOREP, niveau de surdité et type de communication), on constate que le public des pôles étudiants sourds est caractérisé par un impact important du handicap. Ceci appelle plusieurs remarques :

- On ne peut certes pas en conclure que seuls les sourds les plus « handicapés » accèdent à l'enseignement supérieur dans la mesure où seuls ceux qui ont fait appel aux services d'un Pôles Etudiants Sourds font partie de cette étude. Cependant on constate, à l'inverse, qu'une surdité aux conséquences importantes ne fait pas obligatoirement obstacle à la réussite de ses études. En effet, les protocoles de compensation sont actuellement suffisamment éprouvés pour répondre aux besoins des étudiants qui sollicitent un accompagnement spécialisé.
- Les catégories COTOREP évaluent la difficulté d'une personne handicapée à s'intégrer dans un environnement professionnel. La prévalence des catégories C dans le public concerné montre que leurs difficultés seront largement compensées par leur haut niveau de qualification.
- Par ailleurs, si on considère le mode de communication utilisé par les étudiants, on constate que toute la palette existante est représentée (oralisme, gestuelle, bilingue et L.P.C.). Contrairement à ce que l'on a longtemps cru, l'accès au savoir universitaire est possible quel que soient les choix communicationnels effectués par les parents puis, plus tard, par l'intéressé lui-même.

### 3.3. Ratio Filières / Etudiants (approche qualitative)

#### 3.3.1. Courbe



#### 3.3.2. Analyse

Cette courbe montre le rapport entre le nombre de filières suivies et le nombre d'étudiants concernés. Plus le ratio est faible et plus les effectifs sont concentrés sur un choix restreint d'orientation. A l'inverse, plus ce ratio est important plus la palette des filières est étendue.

#### 3.3.3. Conclusion

On constate une progression constante (quasiment linéaire) de la palette des filières suivies. Si, au début, on avait tendance à penser que les sourds ne devaient être orientés que vers des secteurs très spécialisés (traditionnellement la comptabilité ou la podologie), les défis relevés par les étudiants ont fait la preuve que, au contraire, il existe peu de secteurs qui leur soient inaccessibles.

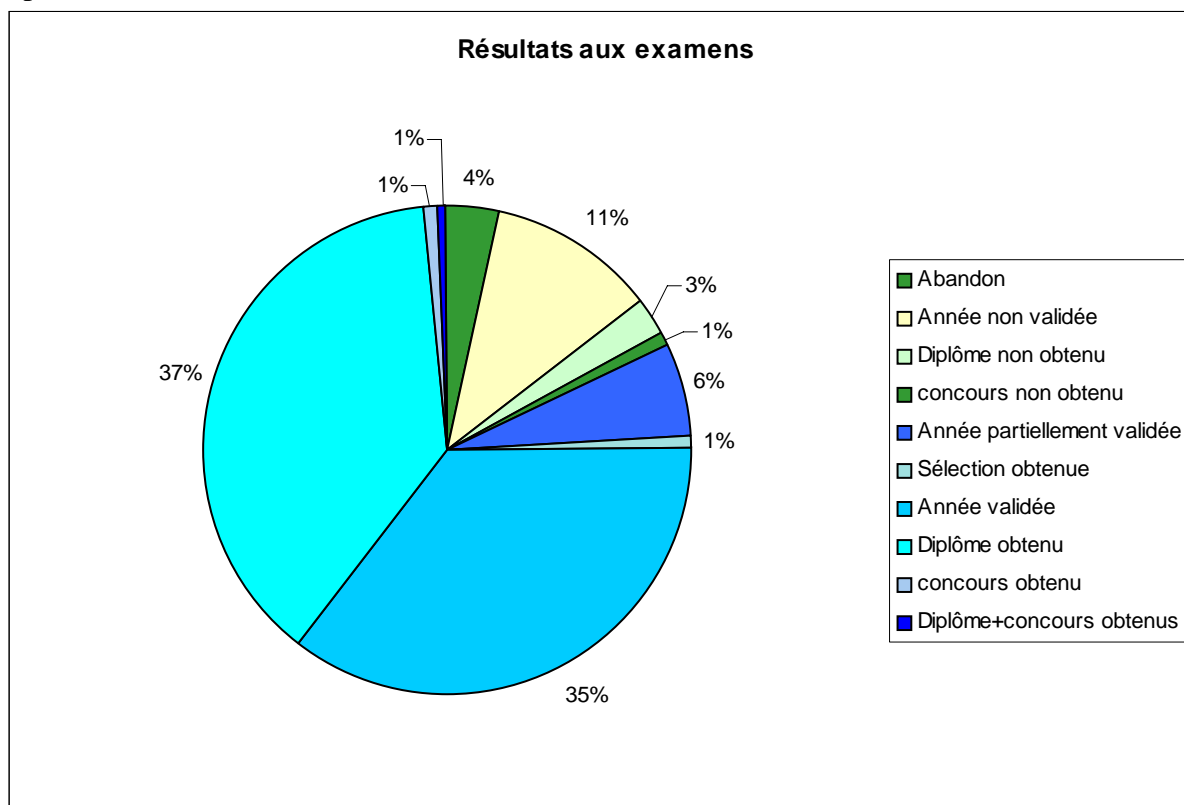
On peut citer pour illustrer ce propos quelques parcours particuliers :

- Khâgne
- Diplôme national d'œnologie
- Doctorat de Pharmacie
- D.E.S.S. de psychologie
- B.T.S. environnement
- Licence de cinéma
- Cours Florent
- Hippologie
- Educateur sportif etc.

### 3.4. Résultats aux examens

#### 3.4.1. Le graphique

Une étude, a été réalisée sur 355 suivis universitaires ; chacun de ces suivis représentant l'exercice d'une année universitaire.



#### 3.4.2. Analyse

Les différents secteurs de ce graphique correspondent à des formes variées d'échec ou de réussite. En effet, dans bien des cas il nous faut affiner l'analyse car comme beaucoup d'étudiants, les étudiants sourds ou malentendants construisent leur parcours en cours d'étude. Ainsi certains sont en première année de psychologie mais en même temps se présentent à des concours, ou à des sélections pendant que d'autres s'inscrivent en maîtrise d'histoire tout en commençant à rechercher un emploi. De même, nous sommes amenés à prendre en compte les années partiellement validées qui bien souvent correspondent à des aménagements de rythme proposés par les universités ou les écoles supérieures pour les étudiants handicapés. Tous les secteurs en bleu de ce graphique correspondent aux réussites et ceux en vert ou jaune à des échecs. La somme de ces réussites indique un taux de légèrement supérieur à 80 %.

#### 3.4.3. Conclusion

Ces résultats montrent que la mise à disposition par les Pôles Etudiants de moyens d'accès à l'enseignement supérieur pour les jeunes sourds et malentendants est utile et efficace. Ceci se trouve confirmé par l'exemplarité de certains parcours à bac plus 5 ou plus, et par l'émergence très nette parmi la communauté des sourds d'une élite intellectuelle.

## 4. CARACTERISTIQUES DES POLES ETUDIANTS

### 4.1. Les principes fondateurs

Depuis dix ans, les Pôles Etudiants se mobilisent et innovent pour l'intégration des jeunes étudiants sourds ou malentendants dans l'enseignement supérieur. Au fur et à mesure de leur expérience, ils en ont défini les principes en même temps que les modalités d'action qui en découlent. Ils l'ont fait dans un souci de concertation et en mutualisant régulièrement leurs expériences d'où un ensemble de règles fondamentales présentées dans la charte qui suit et qui les réunit.

#### **LA CHARTE DES POLES ETUDIANTS**

*Les Pôles Etudiants mettent en place des projets individualisés où l'étudiant est l'acteur et le décideur de son parcours.*

*Les Pôles Etudiants accueillent les étudiants sourds ou malentendants quelle que soit leur surdité :*

- Surdité légère, sévère ou profonde*
- Surdité acquise, de naissance ou évolutive*
- Surdité liée ou non à un syndrome*

*Les Pôles Etudiants respectent le libre choix des modes de communication adoptés par les étudiants :*

- L'oralisme*
- Langue des Signes*
- Langage Parlé Complété*
- Mixité des méthodes*

*Les Pôles Etudiants respectent le libre choix de l'orientation :*

- Quelle que soit la filière, professionnelle ou non, scientifique, littéraire ou autre*
- Quel que soit le niveau de formation du DAEU à la Thèse*
- Quel que soit le type d'établissement ; université, lycée, ou école supérieure, relevant ou non de l'éducation nationale, public ou privé*

*Les Pôles Etudiants sont vigilants aux problèmes d'orientation et proposent leur appui pour tous les contacts que jeunes désirent entreprendre pour mieux s'informer.*

*Les Pôles Etudiants sont attentifs aux évolutions technologiques qui pourraient améliorer les conditions d'insertion des jeunes.*

## 4.2. La complexité de l'évaluation des besoins

Que cela soit du côté de l'étudiant sourd ou du côté de l'établissement d'enseignement supérieur, les paramètres que nous devons prendre en compte pour l'évaluation des besoins de compensation sont nombreux. En effet il s'agit, d'élaborer en commun avec l'étudiant et l'établissement d'accueil un projet de compensation du handicap qui tienne compte :

1. Du fait que cette évaluation n'est pas seulement fonction de la surdité mais également des différentes situations de communication rencontrées au cours du cursus et qui dépendent :
  - a. De la forme du cours (cours magistral, cours favorisant les échanges entre étudiants, TP, TD etc.).
  - b. De l'intervenant (son timbre de voix, son articulation, son débit, ses lèvres etc.).
  - c. Du lieu (salle plus ou moins grande et plus ou moins bien insonorisée, amphithéâtre, utilisation ou non de micro dans la salle etc.).
2. Du fait que, certes la maîtrise d'œuvre de la pédagogie est de la compétence des universitaires mais que l'intégration se fait dans un environnement ordinaire avec des intervenants informés, mais en aucun cas spécialisés, et bien souvent maladroits dans leurs conseils autour du handicap (Ainsi n'est-il pas rare de rencontrer des enseignants surpris qu'on ne résolve pas 'le problème' 'simplement' par un apport de documents écrits).
3. Du problème de l'acceptabilité par les universitaires et autres enseignants de certains types de compensation du handicap tels que les interfaces de communication, les interprètes en Langue des Signes Française ou les codeurs en langage parlé complété.
4. De la nécessité de mobiliser prioritairement les ressources humaines internes à l'établissement d'enseignement supérieur.
5. Du fait que l'étudiant sourd ou malentendant peut dans un premier temps sous-évaluer ou surévaluer les soutiens nécessaires.
6. De la nécessité d'inscrire ces moyens de compensation dans une démarche d'équité vis à vis des autres étudiants ce qui suppose un travail constant d'écoute, de respect mutuel et de concertation avec les équipes de l'établissement d'accueil.
7. Du fait des choix personnels des étudiants en cours d'année (abandon de telle discipline, renforcement d'une discipline au détriment d'une autre dans le cadre d'une stratégie d'examen, changement de rythme pour finalement faire une année en deux ans, changement d'orientation, changement de mode de communication en cours de cursus etc. )
8. De la nécessité de préserver l'autonomie maximum dont l'étudiant est capable pour des motifs tant économiques (maîtrise des coûts), que pédagogiques (capacité d'adaptation à l'environnement d'enseignement entendant comme l'environnement professionnel).

La prise en compte de ces différents paramètres suppose un travail d'échange et de concertation tout au long de l'année avec l'étudiant et les équipes de l'établissement d'enseignement supérieur (relais handicap, médecine préventive, enseignants, chef de travaux etc.). Ce travail au long cours garantit une bonne adéquation des moyens de compensation et une adaptabilité permanente.

### 4.3. Les moyens d'action

Ces moyens d'action sont variés et se réalisent principalement auprès des étudiants sourds et malentendants mais également auprès des établissements d'enseignement supérieur qui accueillent ces étudiants. Certaines actions sont ponctuelles comme l'information/sensibilisation à la surdité tandis que d'autres sont continues tout au long de l'année.

#### 4.3.1. Auprès des étudiants sourds et malentendants

**L'élaboration du projet d'insertion** : il s'agit avec l'étudiant d'élaborer son projet d'insertion en lui indiquant les apports possibles de son établissement d'accueil lesquels varient d'un établissement à l'autre, d'en vérifier la faisabilité (exemple : possibilité ou non de faire interpréter tel cours d'anglais ou de chimie minérale en troisième année d'ingénieur), pour enfin le proposer à l'établissement d'accueil et en établir le prévisionnel.

**Le suivi d'insertion** : du côté de l'étudiant, il s'agit de le rencontrer régulièrement et/ou se rendre disponible auprès de lui pour vérifier la validité du projet et le modifier si nécessaire. Du côté des salariés, il s'agit de trouver les personnes ressources pour mettre en œuvre le projet, de les faire travailler ensemble et enfin d'en suivre les activités.

**La prise en notes** : il s'agit de transmettre à l'étudiant sourd ou malentendant une prise en notes du cours faite par un étudiant de la même promotion qui a été sélectionné pour son exhaustivité, sa lisibilité et sa bonne compréhension du cours.

**La transcription des notes** : il s'agit d'enregistrer le cours et ensuite de le dactylographier dans son intégralité.

**La prise en notes pédagogique** : il s'agit d'une prise en notes réalisée pendant le cours à côté de l'étudiant sourd et par un étudiant d'année nettement supérieur (souvent des thésards) à qui on demandera de prendre en notes tout en réalisant une médiation pédagogique pendant et après le cours.

**L'interprétation en LSF** : il s'agit d'une interprétation simultanée du cours en Langue des Signes.

**Le codage LPC** : il s'agit d'un codage simultané du cours en Langage Parlé Complété qui permet de lever les ambiguïté de la lecture labiale.

**Le soutien pédagogique** : il s'agit de réaliser un cours particulier pour l'étudiant sourd afin de compenser les lacunes d'information pendant les cours ou encore pour compenser des fragilités liées au cursus scolaire qui a quelquefois été très difficile.

**La veille technologique** : il s'agit d'être en alerte par rapport aux progrès technologique qui permettraient d'améliorer les conditions d'insertion des jeunes, ainsi les Pôles Etudiants suivent de près l'évolution des méthodes de sténotypie et de vélotypie.



#### 4.3.2. Auprès des établissements d'enseignement supérieur

**Le conseil** : il s'agit d'aider le personnel des établissements d'enseignement supérieur qui accueillent les jeunes à comprendre les problèmes liées à la surdité ainsi que les différentes mesures mises en place.

**L'information/sensibilisation à la surdité** : il s'agit d'informer ou de sensibiliser des étudiants, des enseignants ou autres personnels. Cette action permet dans bien des cas de jouer un rôle essentiel pour l'adhésion de l'établissement au projet d'insertion. Elle est mise en œuvre également pour les salariés non-spécialistes comme les preneurs en notes ou les étudiants répétiteurs.

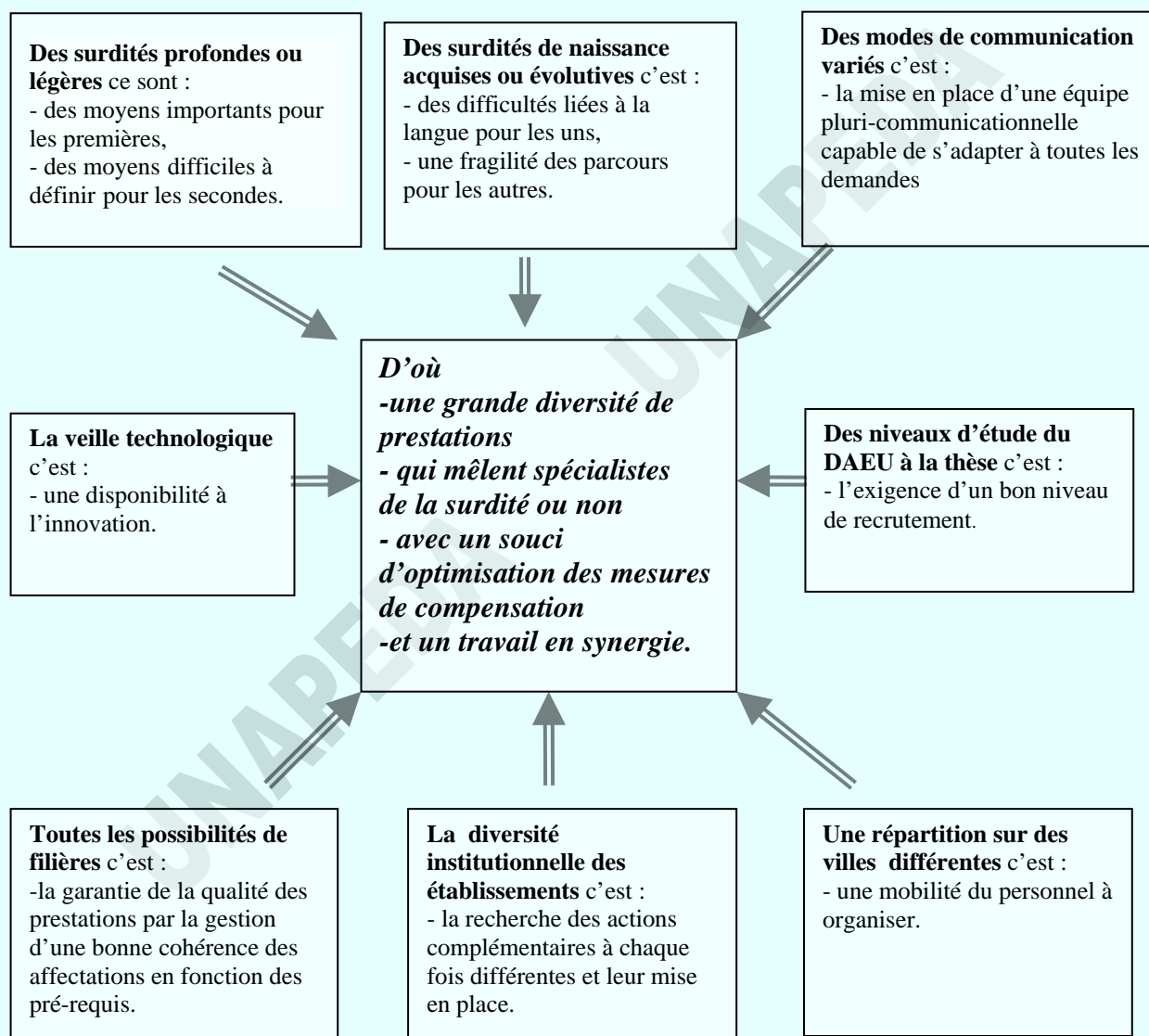
**L'analyse de situation de communication** : il s'agit pour les situations de communication difficiles à cerner tant pour l'étudiant sourd ou malentendant que pour l'enseignant de la faire observer et évaluer par un spécialiste de la surdité afin qu'il puisse ensuite préconiser quelques conseils. En général, ce conseil n'aboutit pas à une mesure de plus mais à indiquer un positionnement différents des protagonistes, ou à préconiser une restitution de travail de groupe différée, ou encore, à rechercher de bonnes qualités sonores pour un travail d'équipe etc.

**La détermination des complémentarités** : il s'agit d'un travail de concertation pour mobiliser au mieux les ressources internes de l'établissement d'accueil et d'organiser la cohésion de ces différentes actions.

#### 4.4. Un système d'aides humaines complexe

Un Pôle Etudiant cela peut être par exemple 9 000 heures de prestations réparties sur

**L'application des principes fondateurs des Pôles Etudiants les conduit à gérer des systèmes d'aides humaines complexes.**



50 salariés à travers 20 établissements et 8 villes. Cela peut être encore 6 à 8 salariés différents pour un étudiant dont certains sont spécialistes de la surdité et d'autres non. Et c'est aussi mutualiser un cours de langue entre 2 établissements pour qu'il profite à 2 étudiants en même temps, ou encore se rapprocher d'un service de langue universitaire pour qu'il adapte son cours de langue via internet etc.

## 4.5. Le personnel

### 4.5.1. Présentation générale

Les profils des salariés qui travaillent dans les Pôle Etudiants sont très variés, aussi, nous en exposons les grands traits dans ce paragraphe et le suivant et procédons à une présentation plus particulière à travers les fiches métiers qui se trouvent en annexe de ce document.

**Pour cette présentation générale nous commencerons par le coordinateur qui en est véritablement la clé de voûte.**

- C'est généralement un cadre, spécialiste de la surdité, qui par ses actions tant sur le plan gestion que sur le plan relationnel, s'organise afin que les différents acteurs quels qu'ils soient, travaillent en synergie. Or ils sont nombreux à intervenir dans les projets d'insertion : les relais handicaps, les enseignants, les interprètes, les preneurs en notes, la médecine préventive, pour n'en citer que quelques uns.
- Placé au cœur du dispositif, il veille à une bonne optimisation des mesures d'aides humaines. Par exemple, plutôt que d'organiser une prise en notes ou une transcription, pour certains professeurs qui ne changent pas beaucoup leurs cours, il vérifiera la possibilité d'en récupérer les écrits.
- Il doit également veiller à une bonne cohérence des affectations. Par exemple, il évitera que tel interprète ne soit ballotté d'une discipline à l'autre mais puisse au contraire assurer la traduction d'une discipline tout au long de l'année, ceci pour garantir une bonne qualité d'interprétation, ou encore, il fera remplacer un codage difficile en anglais par un soutien pédagogique.

**Pour ce qui est de l'équipe en elle-même plusieurs traits la caractérisent.**

- C'est d'abord, rassemblés dans une même équipe, des spécialistes de la surdité comme les interprètes, les interfaces ou les codeurs et des non-spécialistes comme les preneurs en notes, les étudiants répétiteurs ou encore des soutiens pédagogiques. Que ces derniers soient ou non gérés par les Pôles Etudiants, il est essentiel pour l'optimisation maximum des mesures et pour le confort de l'étudiant sourd qu'ils fassent équipe.
- C'est ensuite la variété des profils et le niveau élevé de recrutement.

**Quant aux différents spécialistes de la surdité qui interviennent, nous devons là encore souligner quelques spécificités.**

- En premier lieu, afin de respecter les choix de communication des usagers, ils sont rassemblés au sein d'une équipe pluri-communicationnelle ce qui enrichit leurs expériences.
- En second lieu, ils sont tous astreints à des horaires modulables et à la mobilité géographique. Ce sont là des contraintes inhérentes à leurs fonctions qui supposent qu'ils puissent régulièrement se ressourcer au sein d'une équipe.

## 4.5.2. Un référentiel national

Suite à un travail de concertation les Pôles Etudiants ont bâti un référentiel des principales prestations et de leurs acteurs et bien qu'il ne soit pas exhaustif, il représente bien les actions les plus courantes.

LES PRINCIPALES MESURES DE COMPENSATION DU HANDICAP DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
ACCESSIBILITE		COMPENSATION	
Transmission des Notes	Aide à la Communication en français oral et écrit	Tutorat d'Intégration	Soutien Pédagogique
<p>C'est un preneur en notes, c'est à dire un étudiant de la même promotion que l'étudiant sourd</p> <p>Avoir une bonne lisibilité, tendre à l'exhaustivité</p> <p>Réaliser les photocopies en respectant le délai de transmission</p> <p>Se soumettre à la sélection</p> <p>Etre présent en cours</p> <p>Etre vigilant et transmettre à l'étudiant sourd tout renseignement qui sera diffusé de façon informelle et qui concernera les examens ou la vie étudiante</p>	<p>C'est un <b>étudiant répéteur</b> qui est d'une <b>promotion nettement supérieure</b> à celle de l'étudiant sourd</p> <p>Avoir une bonne lisibilité</p> <p>Etre présent en cours à côté de l'étudiant sourd</p> <p>Prendre en notes les cours mais également des explications complémentaires</p> <p>Etre un bon spécialiste de la discipline afin de pouvoir répondre aux questions de l'étudiant sourd et/ou proposer un accompagnement pédagogique</p> <p>Etre vigilant et transmettre à l'étudiant sourd tout renseignement qui sera diffusé de façon informelle et qui concernera les examens ou la vie étudiante</p>	<p>C'est un <b>professionnel de la surdité</b> garant du projet d'intégration</p> <p>Initier l'étudiant sourd aux mesures d'intégration</p> <p>Sensibiliser l'équipe d'accueil aux difficultés liées à la surdité</p> <p>Préconiser les mesures dans le respect du choix de communication de l'étudiant</p> <p>Préconiser les mesures dans un souci d'équité vis à vis des autres étudiants</p> <p>Veiller tout au long de l'action d'intégration à la bonne efficacité des mesures et engager des réajustements si nécessaire</p>	<p>C'est un <b>spécialiste</b> dans la discipline</p> <p>Avoir un niveau de Maîtrise validée au minimum</p> <p>Réaliser les cours particuliers dans le respect du programme et des exigences du professeur</p> <p>Individualiser sa prestation selon les difficultés repérées</p> <p>Etre capable de donner des conseils d'ordre méthodologique</p> <p>Veiller à ce que ces cours ne remplacent pas le travail personnel mais au contraire le renforcent</p>
<b>Aide à la communication en LSF</b>	<b>Aide à la communication en LPC</b>	<b>Référent Pédagogique</b>	
<p>C'est un <b>professionnel de la surdité</b>, interprète ou interface en LSF</p> <p>Posséder les prérequis nécessaires à la discipline</p> <p>Solliciter le professeur afin de recueillir l'information nécessaire à la préparation de l'intervention</p> <p>Se donner un temps de concertation avec l'étudiant pour les néologismes</p> <p>Etre vigilant et transmettre à l'étudiant sourd tout renseignement qui sera diffusé de façon informelle et qui concernera les examens ou la vie étudiante</p> <p>Si c'est un interface, également spécialiste dans la discipline, il pourra très ponctuellement proposer un accompagnement pédagogique</p>	<p>C'est un <b>professionnel de la surdité</b> qui maîtrise le codage LPC</p> <p>Posséder les prérequis nécessaires à la discipline</p> <p>Solliciter le professeur afin de recueillir l'information nécessaire à la préparation de l'intervention</p> <p>Se donner un temps de concertation avec l'étudiant pour les abréviations</p> <p>Etre vigilant et transmettre à l'étudiant sourd tout renseignement qui sera diffusé de façon informelle et qui concernera les examens ou la vie étudiante</p> <p>Si ce professionnel est également spécialiste dans la discipline, il pourra très ponctuellement proposer un accompagnement pédagogique</p>	<p>C'est un <b>professeur</b> de la structure d'accueil</p> <p>Exercer une vigilance quant à la réussite pédagogique de cet étudiant</p> <p>Etre disponible aux demandes d'information ou de conseil de l'étudiant sourd</p> <p>Accueillir le professionnel responsable du tutorat d'intégration et travailler en concertation avec lui et l'étudiant</p>	

## 5. BUDGET PREVISIONNEL

### 5.1. DEMANDE DE BUDGET

Le budget est présenté sous cette forme à titre indicatif. Il a été construit à partir de ce qui est réalisé actuellement dans les services porteurs de ce projet. Il permet d'évaluer le montant global tous services confondus qui fait l'objet de notre demande, soit trois millions d'euros au bénéfice de 450 étudiants.(coût moyen annuel de 6 662 €par étudiant).

#### DEPENSES

EDF	7 713 €
CHARGES	9 042 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	27 761 €
LOCATIONS IMMOBILIERES	42 322 €
LOCATIONS MOBILIERES	15 153 €
ENTRETIEN ET REPARATIONS	25 332 €
ASSURANCE	4 811 €
COLLOQUE	338 €
FORMATION	12 501 €
DOCUMENTATION	5 006 €
Expert/com.Comptes	17 132 €
PUB	4 172 €
DEPLACEMENTS	88 048 €
RECEPTION	6 331 €
POSTE	11 622 €
TELEPHONE	34 803 €
SERVICES BANCAIRES	6 367 €
COTISATIONS	433 €
IMPOTS ET TAXES	125 501 €
AMORTISSEMENTS	16 711 €
SALAIRES ET CHARGES administratifs	366 304 €
SALAIRES ET CHARGES intervenants	2 140 100 €
SOUS TRAITANTS	30 512 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 998 015 €</b>

**Nombre de bénéficiaires : 450 étudiants**

**Coût moyen par étudiant : 6 662 €**

**ANNEXE**

UNAPEDA

UNAPEDA

## FICHE DE FONCTION COORDINATEUR ETUDIANTS SOURDS ET MALENTENDANTS

### Missions principales :

- ◇ Elaborer et mettre en œuvre le projet d'insertion dans l'enseignement supérieur, dans un parcours d'insertion professionnelle en concertation avec l'utilisateur.
- ◇ Accompagner l'établissement d'accueil. Informer et sensibiliser à la surdité.
- ◇ Mettre en place l'accompagnement spécifique, humain et technique.
- ◇ Assurer le suivi, prévenir et résoudre les obstacles liés à l'accompagnement.
- ◇ Faire le lien avec les structures d'insertion scolaires, universitaires et professionnelles.
- ◇ Répondre ponctuellement aux demandes d'aide psychologique.
- ◇ Encadrer l'équipe pluridisciplinaire.
- ◇ Rendre compte qualitativement et quantitativement des actions mises en place.

### Position dans la structure :

Le coordinateur exerce ses fonctions sous la responsabilité du Directeur. Il travaille en collaboration avec les autres salariés du service (psychologue, conseillère en insertion, interface, interprète, codeur, éducateur fonctionnel, orthophoniste, secrétaire).

### Dimension du poste :

En tant que cadre, il organise son travail pour assumer au mieux ses fonctions dans le respect de son contrat de travail.

### Relations internes et externes :

En interne, il rend régulièrement compte par écrit de son activité dans le dossier de l'utilisateur. Il participe aux réunions avec la direction et les autres cadres du service. (Il rédige, à minima deux fois par an, un compte rendu de suivi en insertion de chaque étudiant sourd pris en charge).

En externe, il élabore et gère son environnement professionnel dans le souci permanent du maintien de la qualité du service.

### Principales activités :

- › Evaluer en concertation avec l'étudiant les besoins de prise en charge (prise en notes, interprétation, soutien pédagogique, etc.).
- › Réaliser des entretiens individuels d'évaluation réguliers avec les usagers.
- › Répondre aux questionnements des familles.
- › Informer sur la surdité l'équipe pédagogique et l'environnement proche de l'étudiant.
- › Organiser et animer des réunions de synthèse et/ou participer au conseil de classe.
- › Aider aux orientations professionnelles.
- › Accompagner les maîtres de stage.
- › Coordonner l'accompagnement (recrutement, gestion des contrats de travail, plannings, suivi des interventions, encadrement des intervenants).
- › Rédiger le rapport d'activité.

### Compétences requises :

- › Maîtriser les modes de communication des adultes sourds.
- › Avoir un niveau de qualification BAC+5.
- › Connaître les problématiques des adultes sourds.
- › Avoir une bonne connaissance des dispositifs de formation enseignement supérieur.
- › Savoir travailler en partenariat.
- › Ecouter des étudiants et des établissements d'accueil.
- › Souplesse, adaptabilité, mobilité.

### Contraintes particulières :

- › Etre en mesure de se déplacer fréquemment sur l'ensemble de la région.
- › Adapter ses horaires en fonction des heures des étudiants –souvent le soir- et de réunions proposées par les partenaires de l'insertion –enseignants, employeurs, administration- etc.

## FICHE DE FONCTION INTERFACE - CHARGE D'INSERTION

### Missions principales

Accueillir, informer et orienter les personnes sourdes ou malentendantes dans le cadre d'une demande d'insertion professionnelle.

Participer à l'élaboration du projet d'accompagnement adapté à la demande.

Interpréter et/ou coder dans un parcours de formation dans l'enseignement supérieur.

Accompagner les démarches d'insertion professionnelles en milieu ordinaire de travail.

### Position dans la structure

L'interface chargé d'insertion exerce ses fonctions sous la responsabilité du coordinateur. Lorsqu'il intervient dans un parcours de formation, professionnel ou enseignement supérieur, ses interventions sont encadrées par le coordinateur. Il travaille en collaboration avec les autres salariés : éducateurs fonctionnels, orthophonistes, conseillères en insertion, psychologues, secrétaires, interfaces, interprètes, codeurs ...

### Dimension du poste

En tant que technicien de l'insertion des personnes sourdes et malentendantes, il intervient sur des lieux de permanence ou pour les besoins du service sur rendez-vous dans les établissements d'accueil. Il est soumis aux heures de travail en vigueur dans le service.

### Relations internes et externes

En interne, il rend régulièrement compte de son activité par écrit dans le dossier de l'utilisateur et lors des réunions d'équipe. Il participe au projet d'accompagnement et au bilan d'insertion.

En externe, il intervient en concertation avec les structures spécialisées, relais handicap, médecine préventive, Handisup, SUIO, Cap Emploi, MLI, PAIO, et les employeurs dans le souci permanent du maintien de la qualité du service à l'utilisateur.

### Principales activités

Rendre accessible l'information et/ou la formation par la traduction LSF ou tout autre mode de communication quelle que soit la situation.

Informer sur les organismes existants (COTOREP, relais handicap, médecine préventive, Agefiph, ANPE, APEC, Cap Emploi).

Accompagner dans les techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, entretien).

Informer sur les aides techniques, les aides spécifiques pour travailleur handicapé.

Permettre l'accès à une formation adaptée.

Sensibiliser les lieux d'accueil (universités, centres de formation, etc.) à la surdité.

### Compétences requises

Avoir un niveau de qualification BAC+3 minimum.

Connaître les modes de communication des sourds et malentendants.

Avoir une parfaite maîtrise de la LSF et/ou du LPC.

Connaître les problématiques des sourds et malentendants.

Maîtriser les dispositifs législatifs et réglementaires sur le handicap en France.

Connaître l'entreprise et le marché de l'emploi des personnes handicapées/zone géographique.

Connaître les aides spécifiques, l'accessibilité, les aménagements pour les études et l'accès dans l'emploi.

### Contraintes particulières

Etre à l'écoute des besoins de la personne sourde ou malentendante et savoir positionner les limites du service.

Etre capable d'intégrer un environnement hétérogène et de s'impliquer.

Bien se connaître et se gérer en tant que professionnel. Savoir définir son cadre et ses limites d'intervention.

Se déplacer fréquemment, adapter ses horaires de travail aux besoins d'accompagnement des usagers.



## **FICHE DE FONCTION SOUTIEN PEDAGOGIQUE**

### **Missions principales**

Faciliter le décodage, la compréhension et la mémorisation du code écrit. Aider à surmonter les problèmes de syntaxe.

Rendre accessible le contenu pédagogique par des démonstrations, des exemples, des reformulations simples.

Enrichir le lexique et l'accès au sens des mots dans la discipline.

Fournir des informations contextuelles sur les études, les parcours de formation, les débouchés professionnels.

### **Position dans la structure**

L'éducateur fonctionnel intervient sous la responsabilité du coordinateur responsable du projet de formation. Il travaille en collaboration avec les autres salariés : psychologue, orthophoniste, transcripateur, interprète, interface.

### **Dimension du poste**

En tant que pédagogue spécialisé pour étudiant sourd et malentendant, il intervient en fonction de la disponibilité des étudiants, à domicile, sur le lieu de formation ou dans les locaux du service d'accompagnement. Ses interventions ont lieu en dehors des heures de cours, le soir, le week-end ou durant les périodes de vacances scolaires.

### **Relations internes et externes**

En interne, il rend régulièrement compte de son activité par écrit dans le dossier de l'utilisateur et lors des réunions d'équipe. Il rédige un bilan pédagogique au moins deux fois par an.

En externe, il intervient en concertation avec le coordinateur.

### **Principales activités**

Reformuler les contenus pédagogiques

Faire des liens, travailler en transdisciplinaire

Vérifier les acquisitions

Répondre aux questions

Permettre l'accès à la formation adaptée

### **Compétences requises**

Avoir un niveau de qualification BAC+4 minimum dans la discipline d'intervention.

Connaître la surdité et le mode de communication des personnes sourdes.

Etre pédagogue, démonstratif, passionné et passionnant.

Etre calme, patient, parler distinctement.

### **Contraintes particulières**

Etre à l'écoute des besoins de la personne sourde ou malentendante et savoir positionner les limites de ses compétences.

Etre capable d'intégrer un environnement hétérogène et de s'impliquer.

Bien se connaître et se gérer en tant que professionnel.

Savoir définir son cadre et ses limites d'intervention.

Se déplacer et adapter ses horaires de travail en fonction des besoins de l'étudiant sourd.

## FICHE DE FONCTION INTERPRETE

### Missions principales

Interpréter en temps réel (simultané) les propos de l'enseignant, ceux de l'étudiant sourd et les éventuels débats en respectant les deux principes suivant : fidélité et neutralité. L'interprète s'applique à traduire le sens du message initial.

### Position dans la structure

L'intervention d'un interprète en Langue des Signes, du fait de sa spécialité, devra faire l'objet d'une évaluation et d'une prescription réalisées par le coordinateur qui s'assurera de la pertinence de la prestation en regard des besoins réels.

### Dimension du poste

Du fait de son domaine d'activité (le public des étudiants sourds), il intervient dans les établissements d'enseignement, les éventuels lieux de stage. Il est soumis aux heures de travail en vigueur dans le service.

### Relations internes et externes

En interne, il rend compte régulièrement des éventuels incidents qui auraient pu nuire à la qualité de la prestation d'interprétation à son responsable hiérarchique.

En externe, il intervient sur la base d'un planning établi par le coordinateur.

### Principales activités

Traduction de cours.

Traduction de réunions d'information.

Traduction en entreprise (en cas de stage).

Traduction auprès des services administratifs de l'établissement.

### Compétences requises

Avoir un niveau de qualification BAC+4 minimum sanctionné par un diplôme d'interprète en Langue des Signes reconnu (ESIT ou SERAC).

### Contraintes particulières

Se déplacer et adapter ses horaires de travail en fonction des besoins de l'étudiant sourd.

**FICHE DE FONCTION  
CODEUR LPC**

**VOIR CONVENTION DE 66**

**UNAPEDA**

## TABLES DES MATIERES

SOMMAIRE.....	2
LES POLES ETUDIANTS .....	4
1. LES ASSOCIATIONS ASSOCIEES.....	4
1.1. La demande de reconnaissance en tant que service existant.....	4
1.2. Présentation des associations .....	4
2. PRESENTATION HISTORIQUE DES POLES ETUDIANTS .....	5
2.1. Un contexte favorable .....	5
2.2. Une volonté d’accompagner les étudiants sourds .....	5
2.3. Quel modèle d'accompagnement mettre en place en France.....	6
2.3.1. Le modèle GALLAUDET .....	6
2.3.2. Le modèle de NORTHRIDGE .....	6
2.3.3. Le modèle de ROCHESTER.....	7
2.3.4. Des initiatives européennes ponctuelles.....	7
2.4. La mise en oeuvre opérationnelle.....	8
2.4.1. Un maillage national progressif.....	8
2.4.2. Des effectifs en progression constante .....	8
2.4.3. L'implantation progressive du réseau des URAPEDA.....	8
3. BILAN SUR 10 ANS .....	9
3.1. Combien d’étudiants .....	9
3.1.1. Courbe .....	9
3.1.2. Analyse.....	9
3.1.3. Conclusions .....	10
3.2. Profil des étudiants .....	10
3.2.1. Courbes.....	10
3.2.2. Analyse.....	10
3.2.3. Conclusions .....	11
3.3. Ratio Filières / Etudiants (approche qualitative).....	12
3.3.1. Courbe .....	12
3.3.2. Analyse.....	12
3.3.3. Conclusion.....	12
3.4. Résultats aux examens .....	13
3.4.1. Le graphique.....	13

3.4.2. Analyse .....	13
3.4.3. Conclusion.....	13
4. CARACTERISTIQUES DES POLES ETUDIANTS.....	14
4.1. Les principes fondateurs.....	14
4.2. La complexité de l'évaluation des besoins.....	15
4.3. Les moyens d'action.....	16
4.3.1. Auprès des étudiants sourds et malentendants .....	16
4.3.2. Auprès des établissements d'enseignement supérieur.....	17
4.4. Un système d'aides humaines complexe.....	18
4.5. Le personnel .....	19
4.5.1. Présentation générale.....	19
4.5.2. Un référentiel national.....	20
5. BUDGET PREVISIONNEL .....	21
5.1. DEMANDE DE BUDGET .....	21
ANNEXE.....	22
TABLES DES MATIERES .....	28